

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 20 Février 2020

P.V. N° 26

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO – Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Modification d'horaires

- Traitement des feuilles de match

RAPPEL

Règlement de la Commission des activités sportives (ART 5)

Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible au calendrier établi au début de saison y compris en cas d'urgence, jours de fête ou vacances scolaire (sauf Noël et jour de l'an).

La Commission pourra accepter une autre date convenable avec les calendriers si accord écrit des deux Clubs.

INFORMATION

CATEGORIE U 16 Poule B

En accord avec tous les Clubs concernés de cette poule, une 2^{ème} phase de championnat commencera le 8 mars par match aller-retour.

Tous les matchs de la 1^{ère} phase devront être joués avant le 8 mars

En fin de saison, l'ensemble des résultats 1^{ère} et 2^{ème} phase seront additionnés pour déterminer la montée en division supérieure

Tous les matchs remis avec accord des 2 Clubs devront se jouer obligatoire pendant les vacances scolaire, jours de fête ou en semaine.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

LES ARCS : demande le report du match critérium D1 contre RACING FC du 22/02/2020.

LORGUES demande le report du match U 18 D1 contre ST CYR du 23/02/2020 au 29/03/2020.
Vu accord écrit des deux Clubs, La Commission dit match à jouer le 29/03/2020.

PLAN DE LA TOUR demande le report du match U 15 à 8 contre US VAL ISSOLE du 23/02/2020 au 22/03/2020
Vu accord écrit des deux Clubs, La Commission dit match à jouer le 22/03/2020.

DRAGUIGNAN demande le report du match U 14 D1 contre BRIGNOLES du 01/03/2020 au 19/04/2020.
Manque accord écrit de BRIGNOLES.

ES CAMPSOIS demande d'avancer le match U15 D 2 contre les VALLONS du 05/04/2020 au 04/04/2020.
Manque accord écrit des VALLONS.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match CRITERIUM U18/U19/U20 – RACING FC TOULON / LES ARCS du 22.02.2020 > 19.04.2020 (51568.1)
Amende financière de 16 € à imputer aux ARCS.

Match U15 à 8 – PLAN DE LA TOUR / US VAL ISSOLE du 23.02.2020 > 22.03.2020 (56691.1)
Amende financière de 16 € à imputer à PLAN DE LA TOUR.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 23 FEVRIER 2020

CRITERIUM D 1

USAM – STE MAXIME du 29 09 2019 (51532.1)
LE PRADET 1 – LA LONDE/BORMES 1 du 24 11 2019 (51577.1)

U17 D1

LA LONDE /BORMES – USAM du 13 10 2019 (51773.1)

U16 D2 Poule B

TOURVES – LA LONDE /BORMES du 22 09 2019 (55793.1)

A jouer le 29 FEVRIER 2020

CRITERIUM D 1

ST CYR - LES ARCS du 15 12 2019 (51592.1)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – LORGUES du 13 10 2019 (53062.1)

U17 D1

FREJUS /ST RAPHAEL - LA LONDE /BORMES du 05 01 2020 (51786.1)

U16 D2 Poule A

T HOTIPAL – ST ZACHARIE du 12 01 2020 (53157.1)

U16 D2 Poule B

LA LONDE/BORMES – LE MUY du 21 2 2019 (55800.2)

U15 D2 poule A

SANARY – ST MANDRIER du 24 11 2019 (51023.1)

U14 D 2 poule B

CARQ/LA CRAU 3 - ST CYR 2 du 19 01 2020 (56380.1)

A jouer le 1^{er} MARS 2020

CRITERIUM D 1

STE MAXIME – RACING FC du 08 12 2019 (51587.1)

CRITERIUM D 2

ST ZACHARIE – GIENS du 19 01 2020 (52370.2)

PUGET/ARGENS 1 – GARDIA CLUB 2 du 09 02 2020 (52384.2)

U17 D2 poule B

CALLAS/CANTON – RAMATUELLE du 16 02 2020 (52624.1)

U16 D2 Poule B

VIDAUBAN - SOLLIES/FARLEDE du 13 10 2019 (55802.2)

U15 D2 poule A

USAM - LA CADIERE du 08 02 2020 (51008.2)

U15 D3

ESTEREL – FLASSANS du 08 12 2019 (53253 **U15 D3**

DRAGUIGNAN – BELGENTIER du 13 10 2019 (53226.1)

U14 D2 poule A

ELITE FUTSAL – ST CYR du 09 02 2020 (56437.2)

A jouer le 21 MARS 2020

U18 D1

LE PRADET – FLAYOSC du 11 01 2020 (53107.1)

U16 D1

COGOLIN 1 – LORGUES du 02 02 2020 (52075.2)

A jouer le 22 MARS 2020

U17 D2 poule A

ST MANDRIER – NANS du 09 02 2020 (52564.2)

U15 D2 poule C

LES ARCS – RAMATUELLE du 09 02 2020 (51101.2)

U15 à 8

PLAN DE LA TOUR – US VAL ISSOLE du 09 02 2020 (56691.2)

A jouer le 29 MARS 2020

U18 D1

LORGUES – ST CYR du 06 10 2019 (53057.1)

A jouer le 05 AVRIL 2020

U 18 D1

ST CYR – DRAGUIGNAN du 19 01 2020 (53108.1)

A jouer le 12 AVRIL 2020

CRITERIUM D 1

RACING FC – FC LA SEYNE du 24 11 2019 (51582.1)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – ST CYR du 12 01 2020 (53104.1)

U15 D3

ESTEREL – LA BAIE du 19 01 2020 (53270.1)

CRITERIUM D 1

RACING FC – LES ARCS du 10 11 2019 (51568.1)

U18 D1

ST CYR – LORGUES du 26 01 2020 (53057.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

WEED-END du 15 et 16.02.2020

CRITERIUM D 2

BANDOL US 1 / AS ST CYR 1

T. USAM 1 / RACING FC TOULON 2

LA LONDE-BORMES / STE MAXIME AS 1

U18 D1

ST CYR / FREJUS ST. RAPHAEL

U17 D 1

STE MAXIME 1 / T. USAM 1

RFC TOULON 1 / SC TOULON 1

LA LONDE-BORMES 1 / CARQ-CRAU 1

LA LONDE-BORMES 1 / ST MAXIMIN 1 du 14.12.2019

U15 D1

RACING FC TOULON / LA VALETTE UA 2

U15 D2 POULE A

ST. MANDRIER / T. PIVOTTE SERINETTE

T. USAM / SIX FOURS - LE BRUSC

POULE B

LES VALLONS / FC ROCBARON

POULE C

PUGET ARGENS / FLAYOSC A.C

U 15 à 8

TOURVES / LES ARCS du 08.02.2020

TOURVES / BESSE SPORT du 12.01.2020

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. des STATUTS ET REGLEMENTS

CRITERIUM U18/U19/U20 D1

STE MAXIME AS 1 / T. USAM 1 du 25.01.2020

CRITERIUM U18/U19/U20 D2

OLLIOULES US 1 / GIENS AS 1 du 09.02.2020

U16 D2 POULE BB

TOURVES / VIDAUBAN du 16.02.2020

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2^{ème} parution – 1^{er} Rappel

U14 D2 poule B

PUGET ARGENS / ST CYR du 09.02.2020 (56389.1)

CARQ-CRAU 3 / LA LONDE-BORMES du 09.02.2020 (56590.1)

*Prochaine réunion
Jeudi 27 Février 2020*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN